

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

RNOV 004-1335/09/CC

■ Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Mise en place d'aides propres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en faveur de la production de logements locatifs sociaux - Création d'une Autorisation de Programme pour l'année 2009

DUFHSHVI 09/3124/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Etat a délégué depuis 2006 à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur du logement locatif social (à l'exception des aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)) et de la réhabilitation de l'habitat privé dans le cadre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cette délégation a pour objet la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH) adopté par délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2006.

Elle permet notamment à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'allouer par délégation les financements de l'Etat aux opérations de logements locatifs sociaux qu'elle choisit de réaliser sur son territoire. En 2008, 13 313 140 euros ont ainsi été engagés.

Dans l'accord de gouvernance approuvé le 31 mai 2008, Marseille Provence Métropole veut conduire « une politique du logement forte et innovante permettant de répondre à l'ensemble des besoins et en particulier, à ceux des familles les plus modestes de notre métropole. Le Programme Local de l'Habitat, qui constitue le cadre de référence pour développer notamment l'offre de logements sociaux et encourager l'accession à la propriété, permettra aussi de répondre aux attentes du monde économique en matière de logement des salariés et favorisera ainsi l'accueil d'entreprises nouvelles.

Le taux de 20% de logements sociaux par commune et par secteur à Marseille sera un objectif commun que MPM aidera à réaliser, en particulier par des actions foncières adaptées. L'accession à la propriété de ceux qui le désirent sera un objectif important. Le logement étudiant fera l'objet d'un traitement particulier. »

Afin de mettre en œuvre cet accord, la Communauté urbaine a engagé :

- l'adaptation de son Programme Local de l'Habitat aux nouveaux objectifs et aux évolutions du contexte législatif (loi sur le Droit au Logement Opposable du 6 mars 2007 et loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009),
- le renouvellement pour une durée de 6 ans (2009-2014) des conventions de délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat, avec des objectifs ambitieux traduisant la volonté de la Communauté urbaine de répondre aux attentes des habitants en matière de logements de qualité et accessibles à tous,
- des efforts spécifiques pour faire face à la dégradation de la situation sociale et économique :
 - o en participant activement, entre décembre 2008 et avril 2009, au programme exceptionnel d'acquisition en l'état futur d'achèvement de logements locatifs sociaux aux promoteurs-constructeurs,
 - o en accroissant pour 2009 ses objectifs de production de logements locatifs sociaux et d'amélioration de l'habitat privé par avenants aux conventions de délégation MPM-Etat et MPM-ANAH 2009-2014.

En complément de ces premières étapes, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite compléter les subventions de l'Etat qu'elle alloue avec des subventions sur ses fonds propres. Au-delà d'un financement complémentaire, Marseille Provence Métropole souhaite, en tant que chef de file de la politique de l'habitat sur son territoire, mettre en cohérence les différents financements et orienter la programmation des logements locatifs sociaux en fonction des priorités qu'elle précisera.

Les critères d'attribution de ces aides seront définies par des études et feront l'objet d'une délibération ultérieure. Ces études associeront les différents financeurs du logement social.

Il s'agit donc d'approuver la création d'une autorisation de programme pour un montant de 2 000 000 euros en vue de la mise en place d'aides propres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en faveur de la production de logements locatifs sociaux.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment le XIII de l'article 61 ;
- La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 004-920/08/CC du 19 décembre 2008 relative à l'approbation des conventions 2009-2014 avec l'Etat et l'ANAH dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine a affirmé ses ambitions en matière d'habitat dans l'accord de coopération approuvé le 31 mai 2008 et qu'elle souhaite favoriser le rééquilibrage des territoires en matière d'habitat social ;
- Que les conventions de délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat viennent d'être renouvelées pour 6 ans (2009-2014) ;
- Qu'il convient, compte tenu du contexte économique et social, d'amplifier l'effort de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en matière de logement locatif social sur son territoire ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 2 000 000 euros en vue de la mise en place d'aides propres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en faveur de la production de logements locatifs sociaux.

Article 2 :

Les crédits de paiement correspondants sont inscrits au Budget 2009 et suivants de la Communauté urbaine – Sous-Politique D 210 – Nature : 2031 et 2042 – Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Au Logement Social et d'Intérêt
Communautaire

Samia GHALI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et Construire une Ville Solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI